

## 3 principaux cas d'usage possibles



- Déclaration de perte de la carte Vitale de l'assuré ou de l'un de ses bénéficiaires de plus de 12 ans
- Déclaration de vol de la carte Vitale de l'assuré ou de l'un de ses bénéficiaires de plus de 12 ans
- Déclaration de dysfonctionnement de la carte Vitale de l'assuré ou de l'un de ses bénéficiaires de plus de 12 ans

## Cas d'exclusion du téléservice



- ▶ Carte **déjà invalidée** (volée, perdue, bloquée, détruite)
- ▶ **2 cartes vitales** trouvées dans le fichier de l'assurance maladie
- ▶ Carte vitale non trouvée en base de données de l'assurance maladie